

COMMUNE DE SAIN-BEL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°389-04-2016  
SEANCE PUBLIQUE DU 8 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAIN-BEL s'est réuni en assemblée, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 4 avril 2016, sous la présidence de M. DESCOMBES, Maire.

- Nombre de Conseillers en exercice : 18
- Nombre de Conseillers présents : 11
- Nombre de Conseillers votants : 16

Présents : DESCOMBES Bernard - RIVRON Serge - CHEVALIER Nicole - ROBIN Pascal - REUTER Christiane - LAMOTTE Caroline - CHOLLIER Danielle - LOPEZ Christine - QUAIX Brigitte - CARRIBON Fanny - BERNARD Flavien -

Absents excusés : BERTHET Guy (pouvoir à C. Reuter) - REVELLIN-CLERC Raymond (pouvoir à N. Chevalier) - FOUCHÉ Gérard (pouvoir à B. Descombes) - BENKHETACHE Rabah - GANDIT Nadine - POTOT Franck (pouvoir à F. Carribon) - ARMILLOTTA Maud (pouvoir à C. Lamotte)

Secrétaire de séance : BERNARD Flavien

**OBJET : COMPTEURS D'ELECTRICITE COMMUNICANTS**

Considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **RAPPELLE** que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ErDF
- **DECIDE** que les compteurs d'électricité de Sain-Bel, propriété de la commune, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution propriété de la commune.
- **DEMANDE** au Syndicat Départemental d'Energie Electrique d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Sain-Bel.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Certifié exécutoire par M. DESCOMBES, Maire de Sain-Bel, le 14 AVR. 2016  
Compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le 14 AVR. 2016  
Et de la publication le 14 AVR. 2016  
Le Maire,



COMMUNE DE SAIN-BEL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°390-04-2016  
SEANCE PUBLIQUE DU 8 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAIN-BEL s'est réuni en assemblée, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 4 avril 2016, sous la présidence de M. DESCOMBES, Maire.

- Nombre de Conseillers en exercice : 18
- Nombre de Conseillers présents : 11
- Nombre de Conseillers votants : 16

Présents : DESCOMBES Bernard - RIVRON Serge - CHEVALIER Nicole - ROBIN Pascal - REUTER Christiane - LAMOTTE Caroline - CHOLLIER Danielle - LOPEZ Christine - QUAIX Brigitte - CARRIBON Fanny - BERNARD Flavien -

Absents excusés : BERTHET Guy (pouvoir à C. Reuter) - REVELLIN-CLERC Raymond (pouvoir à N. Chevalier) - FOUCHÉ Gérard (pouvoir à B. Descombes) - BENKHETACHE Rabah - GANDIT Nadine - POTOT Franck (pouvoir à F. Carribon) - ARMILLOTTA Maud (pouvoir à C. Lamotte)

Secrétaire de séance : BERNARD Flavien

**OBJET : COMPTEURS DE GAZ COMMUNICANTS**

Considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

**Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- **DECIDE** que les compteurs de gaz de Sain-Bel, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé dans la commune par GrDF ou une société agissant pour le compte de GrDF.
- **DEMANDE** au Syndicat Départemental d'Energie Electrique d'intervenir immédiatement auprès de GrDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Sain-Bel.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Certifié exécutoire par M. DESCOMBES, Maire de Sain-Bel,  
Compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le **14 AVR. 2016**  
Et de la publication le **14 AVR. 2016**  
Le Maire,



COMMUNE DE SAIN-BEL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°391-04-2016  
SEANCE PUBLIQUE DU 8 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAIN-BEL s'est réuni en assemblée, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 4 avril 2016, sous la présidence de M. DESCOMBES, Maire.

- Nombre de Conseillers en exercice : 18
- Nombre de Conseillers présents : 11
- Nombre de Conseillers votants : 16

Présents : DESCOMBES Bernard - RIVRON Serge - CHEVALIER Nicole - ROBIN Pascal - REUTER Christiane - LAMOTTE Caroline - CHOLLIER Danielle - LOPEZ Christine - QUAIX Brigitte - CARRIBON Fanny - BERNARD Flavien -

Absents excusés : BERTHET Guy (pouvoir à C. Reuter) - REVELLIN-CLERC Raymond (pouvoir à N. Chevalier) - FOUCHÉ Gérard (pouvoir à B. Descombes) - BENKHETACHE Rabah - GANDIT Nadine - POTOT Franck (pouvoir à F. Carribon) - ARMILLOTTA Maud (pouvoir à C. Lamotte)

Secrétaire de séance : BERNARD Flavien

**OBJET : COMPTEURS D'EAU COMMUNICANTS**

Considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

**Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

- **DECIDE** que les compteurs d'eau de Sain-Bel, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé dans la commune par la Lyonnaise des Eaux ou une société agissant pour le compte de la Lyonnaise des Eaux.
- **INFORME** la Lyonnaise des Eaux de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Certifié exécutoire par M. DESCOMBES, Maire de Sain-Bel,  
Compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le **14 AVR. 2016**  
Et de la publication le **14 AVR. 2016**  
Le Maire,

